

Rémunération des médecins (généralistes et spécialistes)

La rémunération selon les catégories de médecins a un impact sur l'attrait financier des différentes spécialités. Dans de nombreux pays, l'État influe sur le niveau et la structure de la rémunération, soit en tant que principal employeur de médecins, soit en tant que client de leurs services, ou encore par la réglementation des honoraires.

Les données de l'OCDE distinguent la rémunération des médecins salariés de celle des médecins libéraux, même si cette distinction devient de plus en plus floue dans certains pays, du fait que certains médecins salariés sont autorisés à exercer en clientèle privée, tandis que des médecins libéraux peuvent recevoir une partie de leur rémunération sous forme de salaires. On opère également une distinction entre, d'un côté, les généralistes et, de l'autre, les spécialistes (toutes spécialités confondues) bien qu'il puisse y avoir de larges différences de revenu entre les spécialités médicales.

Comme on pouvait s'y attendre, la rémunération des médecins (généralistes et spécialistes) est, dans tous les pays de l'OCDE, nettement plus élevée que le salaire moyen de l'ensemble des travailleurs (graphique 5.11). En Australie, le revenu des généralistes libéraux était environ le double du salaire moyen dans le pays en 2013 (ce revenu est toutefois sous-estimé du fait de l'inclusion des médecins en cours de formation) alors qu'il s'élevait au triple en Autriche, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Dans la plupart des pays, la rémunération des généralistes est inférieure à la moyenne des spécialistes et, dans de nombreux cas, bien moindre. Au Canada et aux Pays-Bas, les spécialistes libéraux gagnaient environ 4.5 fois le salaire moyen en 2013 ; en Allemagne, ce ratio dépassait 5 et il était supérieur à 6 en Belgique et au Luxembourg (toutefois, en Belgique, ces rémunérations incluent les frais professionnels, d'où une surestimation). En France, les spécialistes libéraux gagnaient presque quatre fois le salaire moyen, contre un peu plus de deux fois pour les spécialistes salariés et les généralistes libéraux. L'écart de revenu entre généralistes et spécialistes est particulièrement grand en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, l'écart de revenu entre généralistes et spécialistes a continué de se creuser au cours des dix dernières années, réduisant l'attrait financier de la médecine générale (graphique 5.12). Depuis 2005, la rémunération des spécialistes a augmenté plus rapidement que celle des généralistes au Canada, en Finlande, en France, en Hongrie, en Islande, en Israël, au Luxembourg et au Mexique. Au contraire, en Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas, l'écart s'est légèrement réduit, le revenu des généralistes ayant progressé plus rapidement que celui des spécialistes.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, la crise économique (qui a commencé en 2008-09) a eu un impact significatif sur la rémunération des médecins et du personnel de santé. Un certain nombre de pays d'Europe durement touchés par la récession ont gelé ou réduit, au moins temporairement, les salaires ou les honoraires des médecins afin de réduire les coûts tout en protégeant l'accès de la population aux soins. Cela a été le cas dans des pays comme l'Estonie, la France, l'Irlande, l'Italie et la Slovaquie, où les médecins ont vu leur rémunération baisser en termes nominaux lors de certaines années qui ont suivi la

crise. Toutefois, plus récemment, la rémunération des médecins et autres personnels de santé a recommencé à croître (OCDE, à paraître).

Définition et comparabilité

La rémunération des médecins correspond au revenu annuel brut moyen, qui inclut les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu à la charge du salarié. Elle ne doit pas inclure les frais professionnels dans le cas des médecins libéraux.

Les données présentent des limites qui contribuent à une sous-estimation du montant de la rémunération dans certains pays : 1) la rémunération des heures supplémentaires, les primes et les autres revenus additionnels ou les cotisations de sécurité sociale sont exclus dans certains pays (Autriche pour les généralistes, Irlande pour les spécialistes salariés et Italie) ; 2) les revenus tirés de l'exercice en clientèle privée des médecins salariés ne sont pas pris en compte dans des pays comme la République tchèque, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande et la Slovaquie ; 3) les paiements informels, qui peuvent être courants dans certains pays (par exemple, Grèce ou Hongrie) ne sont pas inclus ; 4) au Danemark, en Hongrie, en Norvège et en République slovaque, les données ne couvrent que les salariés du secteur public, dont la rémunération est généralement inférieure à celle dans le secteur privé ; 5) les médecins en formation sont pris en compte en Allemagne, en Australie et en République tchèque, ainsi qu'au Royaume-Uni pour les spécialistes.

Dans certains cas (Australie, Autriche, Belgique, Pays-Bas et au Royaume-Uni pour les généralistes), les données incluent les professionnels à temps partiel, tandis que dans d'autres, elles ne couvrent que les médecins exerçant à temps plein.

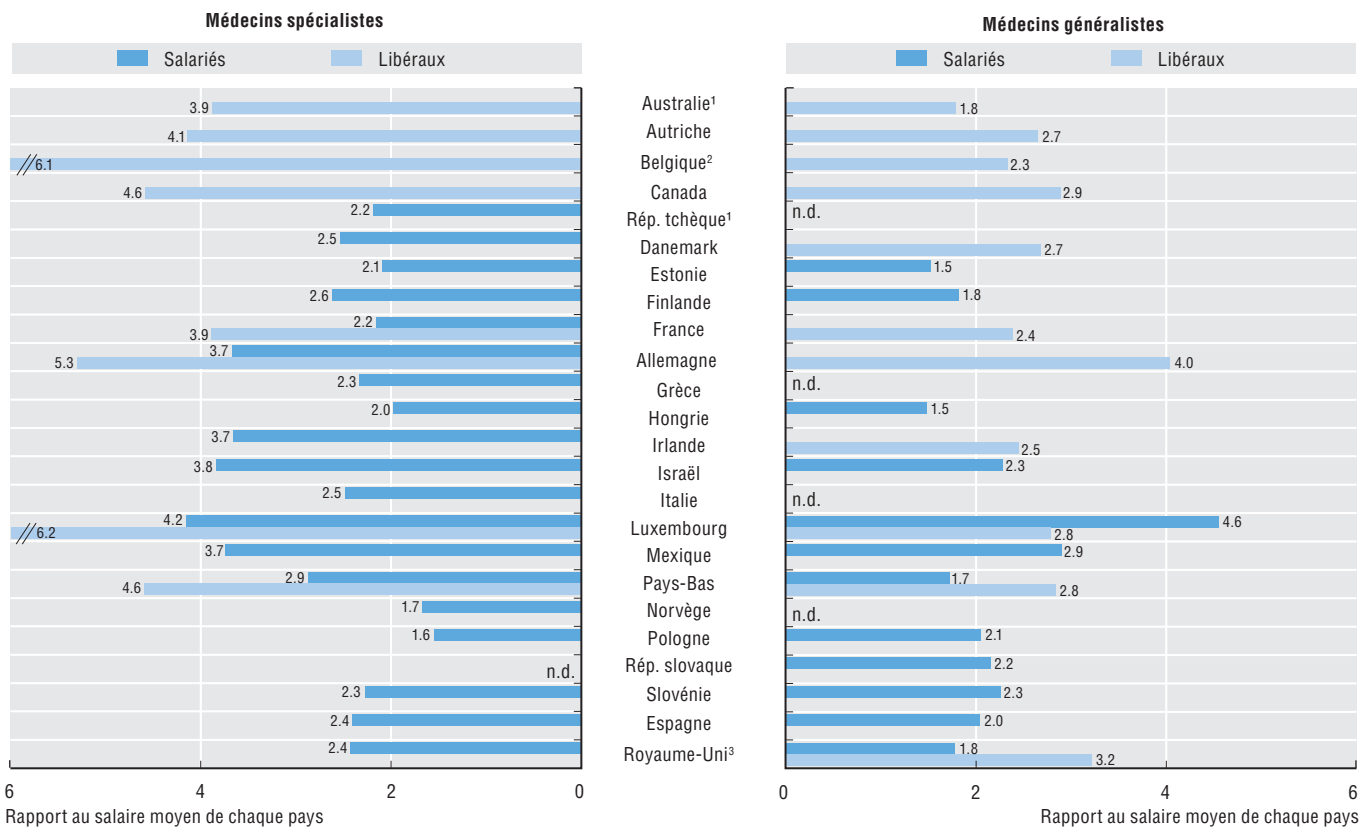
En Belgique, les données pour les médecins libéraux incluent les frais professionnels, ce qui entraîne une surestimation.

Le revenu des médecins est comparé au salaire moyen à temps plein du pays, tous secteurs confondus. Les données relatives au salaire moyen sont tirées de la base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active.

Références

OCDE (à paraître), *Health Workforce Policies in OECD Countries: Right Jobs, Right Skills, Right Places* (titre provisoire), chapitre 1 intitulé « Trends in health labour markets following the economic crisis and current policy priorities to address health workforce issues », Éditions OCDE, Paris.

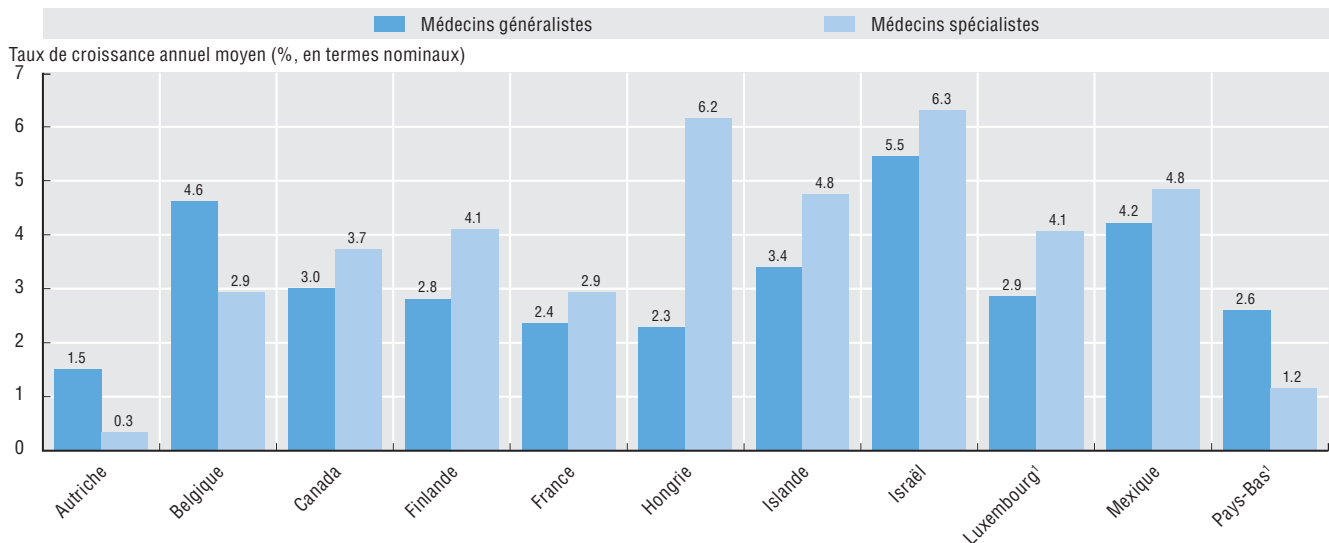
5.11. Rémunération des médecins par rapport au salaire moyen, 2013 (ou année la plus proche)



1. Médecins en formation inclus (d'où une sous-estimation) ; en Allemagne les médecins en formation sont seulement inclus dans la catégorie des médecins libéraux.
 2. Dépenses professionnelles incluses (d'où une surestimation).
 3. Médecins spécialistes en formation inclus (d'où une sous-estimation).
- Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2015, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933281841>

5.12. Évolution de la rémunération des médecins généralistes et spécialistes, 2005-13 (ou année la plus proche)



1. Le taux de croissance pour les Pays-Bas est pour les médecins généralistes et spécialistes libéraux.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2015, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

Informations sur les données concernant Israël : <http://oe.cd/israel-disclaimer>

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933281841>



Extrait de :
Panorama de la santé 2015
Les indicateurs de l'OCDE

Accéder à cette publication :
http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2015-fr

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Rémunération des médecins (généralistes et spécialistes) », dans *Panorama de la santé 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2015-25-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.